



Châteaugiron, le 10 avril 2020

Objet : Formation des élus entrants non installés

**Françoise GATEL**

Sénatrice

d'Ille-et-Vilaine

-----

Secrétaire du Sénat

-----

Membre de la  
Commission des Lois

-----

Membre de la  
Délégation aux  
Collectivités Territoriales

Monsieur le Ministre,

Je tenais à vous remercier pour les réponses que vous avez apportées lors de votre audition par la Délégation aux collectivités territoriales. Toutefois, faute de temps, toutes les questions n'ont pu être abordées. Aussi, je me permets de vous solliciter sur la formation des élus municipaux entrants.

Les conseillers municipaux élus au premier tour le 15 mars dernier, mais non installés en raison de la crise sanitaire, ne peuvent, de fait, pas bénéficier des fonds de formation de leur collectivité.

Or, certains d'entre eux disposent, en cette période particulière, d'un temps qu'ils souhaiteraient pouvoir mettre à profit pour se former, grâce notamment à des solutions dématérialisées. Ces formations leur permettraient d'être opérationnels au plus vite dès leur prise de fonction effective.

Il serait souhaitable que le cadre réglementaire puisse évoluer, afin que les nouveaux élus puissent se former dès maintenant, dans les communes où le Maire donnerait son accord.

Vous remerciant pour l'attention que vous pourrez porter à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

**Françoise GATEL**

Monsieur Sébastien LECORNU  
Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales  
20, AVENUE DE SÉGUR  
75700 PARIS SP 07